

AVIS DE CONCESSION DE SERVICES

CONCESSION DE SERVICE POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE / Référence n° 2025005

Date limite de réception des offres : Mercredi 23 avril 2025 - 14h00

Profil acheteur (DCE téléchargeable gratuitement) :

<https://marchespublics596280.fr>

Estimation : 60 000 000€ HT sur toute la durée



1. OBJET

La présente consultation a pour objet de concéder la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, dans les conditions définies dans le projet de contrat et ses annexes.

Les prestations confiées au Concessionnaire incluent :

- La conception, fourniture et installation et le financement d'un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le domaine public de la CAVM ;
- La maintenance, l'entretien et le gros renouvellement du réseau de bornes ;
- L'exploitation technique et commerciale du réseau de bornes.

Ce réseau intégrera également 41 bornes de recharge sur voirie, représentant un total de 81 points de charge, appartenant à la CAVM et mises à disposition du Concessionnaire.

Obligation de création d'une société dédiée :

Pour faciliter le contrôle des engagements souscrits et permettre à l'Autorité Concédante d'avoir comme interlocuteur unique une seule entité juridique, le candidat, qu'il s'agisse d'un prestataire unique ou d'un groupement, s'engage à créer à compter de la notification du contrat de concession, une société dédiée dont l'objet social sera exclusivement réservé à l'exécution de la concession.

Insertion par l'activité économique :

Afin de promouvoir l'emploi et favoriser l'insertion, la CAVM impose des dispositions sociales et économiques particulières par le biais de la Commande Publique, en application de l'article L. 3114-2 du Code de la commande publique.

A cet effet, le Concessionnaire s'engage à réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés professionnelles ou sociales particulières.

Les modalités précises de cette clause sont détaillées et spécifiées dans le projet de contrat.

2. PROCÉDURE

La présente consultation est passée selon une procédure formalisée ouverte codifiée notamment aux articles L. 3121-1 et suivants ainsi que L. 3122-2, R. 3122-1, R. 3122-2 et R. 3124-2 du code de la commande publique, ce qui signifie que les candidats devront remettre simultanément leurs dossiers de candidatures et leurs offres.

3. DURÉE

La durée de l'affermage est limitée selon la nature et le montant des prestations ou des investissements demandés au titulaire. La durée de la concession est prévue pour 15 années et ce, à compter du 01 janvier 2026.

4. RETRAIT DU DOSSIER

Le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur de Valenciennes Métropole :

Profil acheteur : <https://marchespublics596280.fr>

5. VISITE OBLIGATOIRE

L'accès aux 41 bornes de recharge sur voirie, appartenant à la CAVM et mises à disposition du Concessionnaire sont en libre accès et mises à disposition du public. En conséquence, aucune visite sur sites ne sera organisée par la CAVM.

6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Qualité de l'offre technique sur 70% (avec 6 sous-critères)

Qualité de l'offre financière sur 30% (avec 3 sous-critères)

Cf. article 10 du règlement de consultation pour tout le détail.

7. NÉGOCIATION

À titre indicatif, la CAVM envisage à tout le moins un tour de négociation après la remise des offres initiales. Elle se réserve aussi la possibilité, au gré de l'évolution de la procédure, d'augmenter le nombre de tours de négociation et le nombre de remises d'offres intermédiaires. Les conditions de remise des offres intermédiaires éventuelles seront précisées par courrier ou par recommandé électronique via le profil acheteur aux soumissionnaires.

La négociation se déroule en phases successives avant la remise d'une offre finale.

La négociation pourra avoir lieu :

- par le biais d'échanges écrits, dont échanges sécurisés électroniques via la plateforme de dématérialisation ;
- et/ou
- par le biais de réunions de négociation, sur convocation.